

EMPLOI DES SENIORS À FRANCE TELECOM ORANGE, LA CFDT SIGNE L'ACCORD 2013 - 2015

La CFDT a décidé de signer l'accord sur l'emploi des seniors et les mesures en faveur des secondes parties de carrières dans le Groupe France Telecom Orange.
En signant ce nouvel accord, qui s'appliquera dès le 1er janvier 2013, la CFDT pose la première « brique » du contrat de génération.

LA CFDT S'EST ENGAGÉE DANS CETTE NÉGOCIATION ET N'A RIEN LÂCHÉ !

Forte de son expérience sur la mise en œuvre de l'accord actuel, la CFDT a été moteur et force de propositions tout au long de ces négociations. Elle a porté ses revendications jusqu'au bout, attachée à obtenir un dispositif permettant aux salariés qui souhaitent aménager leur fin de carrière, en se libérant du temps, de bénéficier d'un temps partiel « sur-rémunéré », sans pour autant aggraver et alourdir la charge de travail des autres salariés.

PENSER À CEUX QUI QUITTENT L'ENTREPRISE, MAIS AUSSI À CEUX QUI RESTENT !

Cet accord s'intégrera dans sa globalité à l'**accord intergénérationnel** qui doit être mis en place avant septembre 2013. Ces prochaines négociations auront vocation à faire progresser l'emploi de qualité pour les jeunes et à agir sur les questions de transmission des savoirs et des compétences entre les générations. Si la politique d'emploi du Groupe pour la période 2013-2015, n'affiche que 4 000 recrutements externes, ainsi que la présence de 5 000 alternants en permanence, **l'engagement chiffré d'embauches en CDI d'alternants** sera incontournable.

Cela renforce l'importance du volet territorial de la GPEC, signé en 2010 par la CFDT, outil indispensable pour tracer au plus près des salariés les évolutions en matière de transfert des compétences, des métiers d'avenir et de la localisation des emplois.

Pour autant, la CFDT continuera, dans le cadre des différents accords signés dans l'entreprise en 2010, à la suite de la crise sociale, à proposer des solutions d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance de la pénibilité au travail.